36 Rue Alphonse
Durand
78200 Mantes la Jolie

BULLETIN DE CANDIDATURE

A RETOURNER impérativement AVANT LE 19 DECEMBRE 2026 à MIDI PAR COURRIER ELECTRONIQUE à l'adresse challenge@franceblues.com avec **3 titres MP3**, **un lien vidéo présentant le groupe en concert dans la même configuration que celle avec laquelle il participera au challenge** et **la fiche technique du groupe**.

Je soussigné, _____

Adresse : _____

_____

Téléphone : _____ Email : _____

Déclare présenter la candidature du groupe _____

Adhérent SACEM N° _____

Adhérent à France Blues et à jour de sa cotisation 2026, pour les sélections aux Concours Internationaux de 2028 qui se dérouleront le vendredi 14 mai 2027 à La Traverse à Cléon (76) :

- 43ème International Blues Challenge de Memphis (Tennessee) en janvier 2028
  - Catégorie « Solo / Duo » (1 à 2 musiciens)
  - Catégorie « Groupes » (3 musiciens et plus)
- 16ème European Blues Challenge au printemps 2028 (date et lieu à définir)

J'atteste avoir lu et accepter toutes les conditions énoncées ci-dessous :

- La participation à ces deux concours et au 12ème Challenge Blues français désignant les groupes représentant France Blues n'est pas rémunérée

- Un membre au minimum du groupe doit être sociétaire de la Sacem (condition imposée par cette société civile pour les bénéficiaires de son aide à l'international)

- Les groupes et artistes ayant représenté la France aux précédentes éditions des concours internationaux (IBC et EBC) peuvent se présenter s'ils le souhaitent. Toutefois, l'acceptation ou le refus de l'inscription de ces cas particuliers sera décidée par le bureau de France Blues en tenant compte des règlements internationaux de la Blues Foundation et de l'European Blues Union.

- Le déplacement et l'hébergement pour les challenges internationaux est à la charge des participants

- Pour l'International Blues Challenge, les groupes doivent apporter leurs instruments à l'exception de leurs amplificateurs. Les batteurs doivent apporter leurs cymbales, leur caisse claire et leur pédale de grosse caisse

- Les groupes sélectionnés pour les concours se tiennent gracieusement à la disposition de France Blues durant toute la durée des déplacements et pourront être appelés à participer à des émissions de télé, de radio ou à des showcases ou des conférences.

- L'Association France Blues ne pourra être tenue responsable de l'annulation pour quelque cause que ce soit de l'un ou de l'autre de ces concours.

- le groupe confirme qu'il se rendra disponible s'il est retenu pour le Challenge Blues Français du 14 mai 2027 et s'il est déclaré vainqueur pour le ou les concours internationaux

- le groupe s'engage le cas échéant à préciser dans sa communication future qu'il a participé à l'International Blues Challenge et/ou à l'European Blues Challenge en étant présenté par France Blues

- Les candidats devront impérativement être à jour de leur cotisation à France Blues lors des différents Challenges auxquels ils seront appelés à participer sous le nom de l'association.

- le groupe recevra un forfait déplacement s'il est retenu pour le Challenge du 14 mai 2027. Le montant est calculé à partir de l'adresse figurant sur l'adhésion du groupe à France Blues

  - Plus de 500 km : groupes et solos duos 300 €
  - Entre 200 de 500 km : groupes et solos duos 200 €
  - Moins de 200 km : groupes et solos duos 100 €

- La prise en charge de l'hébergement sera assurée pour la nuit du 14 au 15 mai 2027 pour les seuls artistes, à l'exclusion des managers ou autres accompagnateurs, des formations effectuant plus de 200 kms. L'hébergement se fera en chambres doubles (2 chambres maximum soit 4 personnes maximum par groupe).

Fait à

le

Signature